



unicef   
pour chaque enfant

  
FONDS POUR LA  
CONSOLIDATION DE  
LA PAIX 



# « Renforcer la gouvernance des zones frontalières pour consolider la cohésion sociale et prévenir les conflits » dans les régions du Sud-Ouest et des Cascades au Burkina Faso



Formation des acteurs de la protection sur la prévention, l'identification, le signalement et le référencement des cas de violation et de vulnérabilité (VBGENA/ES, EAFGA)



## Contexte et justification du projet

Longtemps cité comme un modèle de stabilité et de cohésion sociale dans une région confrontée à de multiples crises et violences, le Burkina Faso fait aujourd'hui face à des attaques de groupes armés de plus en plus fréquentes, violentes et meurtrières, et à une recrudescence du nombre de conflits intra et intercommunautaires. Initialement localisée dans les régions du Sahel et du Nord en 2015, l'insécurité s'est propagée sur presque l'ensemble du territoire national et, depuis 2018, dans les régions du Sud-Ouest et des Cascades. La détérioration de la situation sécuritaire dans ces deux régions entrave et inhibe les efforts de développement et remet en cause les conditions de paix et de cohésion sociale. On estime à plus de 1 741 655 Personnes Déplacées Internes (PDI) enregistrées à la date du 28 février 2022, selon le Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR). Dans leur quête de sécurité et de paix, les populations se déplacent, pour la plupart, vers des centres urbains notamment les chefs-lieux de région, de province et de commune. La situation des PDI contribue ainsi à accélérer une tendance à l'exode rural ; ce qui n'est pas sans poser des problèmes pour les enfants et les filles en matière de protection, d'abus, d'exploitation, de traite et d'accès aux services sociaux de base dans ce contexte d'urbanisation accélérée.

Le rapport 2021 de l'ONAPREGECC sur l'État des conflits communautaires au Burkina Faso en 2021 a conclu que les conflits les plus cités sont les conflits fonciers avec une fréquence de 86%, suivis des conflits entre agriculteurs/éleveurs avec une fréquence de 72%, des conflits liés à la chefferie traditionnelle avec 47%. Les conflits faiblement cités sont les conflits intra religieux avec une fréquence de 7% et les conflits interethniques avec 12% de fréquence.

Pour la région du Sud-Ouest, le même rapport indique que 29 conflits communautaires ont été recensés au cours des trois premiers trimestres de l'année 2021 répartis entre 10 conflits fonciers, 7 conflits entre agriculteurs et éleveurs contre 7 ethniques, 3 religieux et 2 miniers. Au-delà des défis liés à l'inadéquation de l'offre de services sociaux de base (eau, éducation et protection), les installations des PDI, à l'échelle des espaces communaux, qu'elles soient temporaires ou à long terme, peuvent être des sources potentielles de conflits liés à l'usage du sol. Il est donc nécessaire de mettre en place une réponse pour assurer la protection des enfants contre les violences, les abus, l'exploitation et partant de contribuer au renforcement de la gouvernance des zones frontalières dans le but de consolider la cohésion sociale et de prévenir les conflits.



### Améliorer l'accès à l'eau potable dans les communautés rurales frontalières à travers la mise à disposition d'infrastructures fonctionnelles

- Installation de 3 systèmes de mini-adduction d'eau potable fonctionnels auprès des communautés exposées à l'influence des groupes armés non étatiques ;
- Formation de 3 comités de gestion et maintenance pour une gestion sécurisée des infrastructures auprès des communautés exposées à l'influence des groupes armés non étatiques.



### Volet renforcement des mécanismes communautaires de protection de l'enfance

- Mise en place de 20 Cellules Communautaires de Protection de l'Enfant (CCPE) ;
- Mise en place/redynamisation de 2 Réseaux Communaux de Protection de l'Enfant (RCPE) ;
- 15 travailleurs sociaux et staff ONG mis en réseau transfrontalier ;
- Renforcement des capacités des acteurs de protection de l'enfant et la prévention pour mieux prévenir, identifier, signaler et référer les cas de violation et de vulnérabilité (VBG, ENA, EAFGA), pour une prise en charge plus efficace et adéquate ;
- Organisation de 2 réunions transfrontalières sur la protection et la cohésion sociale.



## Faciliter l'accès aux enfants victimes ou à risque de violences, d'exploitation, de traite ou d'abus à des services de protection renforcée qui fournissent une réponse holistique à leurs besoins de protection dans un contexte transfrontalier influencer par les groupes non étatiques

### **Connaître les principes relatifs à l'exploitation, à l'abus et aux violences sexuels (EAS/PSEA) ?**

- Il est interdit l'échange d'argent, d'emploi, de biens ou de services contre des rapports sexuels ;
- Il est interdit toute relation sexuelle entre ceux fournissant une assistance et une protection humanitaires et une personne bénéficiant d'une telle assistance ;
- Il est interdit les activités sexuelles avec les enfants de moins de 18 ans ;
- Il est interdit aux travailleurs humanitaires de commettre l'exploitation et les abus sexuels.

### **Notre devoir en tant que parents :**

- Ensemble, dénonçons et signalons tous les cas d'enfants victimes de violence, d'abus, d'exploitation, de négligence, de viol ;
- Protégeons les enfants déplacés internes et hôtes contre toutes les formes de violences.

### **Qui et quelles structures sont habilités à dénoncer/signaler les cas de violences faites aux enfants ?**

- L'enfant lui-même, le travailleur social ;
- La famille de l'enfant , une tierce personne ;
- Les réseaux de protection de l'enfance ;
- Les membres des cellules communautaires de protection de l'enfant ;
- Les responsables des sites d'accueil des personnes déplacées internes/ réfugiées ;
- Les ONG et les associations.



De la gauche vers la droite, le Haut-Commissaire de la province du Poni, Monsieur le Gouverneur de la région du Sud-Ouest et le Secrétaire Exécutif de UNIJED lors du lancement du projet à Gaoua, le 5 juillet 2022.



## Renforcer les connaissances et les capacités de 100 000 adolescents et jeunes pour jouer un rôle positif dans l'adoption de comportement favorable à la paix et à la cohésion sociale

- Création d'un point d'information sur la paix et la cohésion sociale ;
- Engagement de 3 jeunes bloggers pour la paix et la cohésion sociale (désagrégés par sexe et statut de handicap) ;
- Réalisation de 5 U-actions en faveur de la paix et de la cohésion sociale ;
- Engagement de 15 000 U-reporters pour la paix et la cohésion sociale (désagrégés par sexe et statut de handicap) ;
- 25 000 adolescents et jeunes touchés par les émissions radiophoniques via les radios communautaires ;
- Participation de 30 adolescents et jeunes à la gouvernance locale ;
- 1 200 filles et garçons bénéficient de compétences de vie courante dans les clubs ;
- Organisation de 5 séances de dialogue intergénérationnel.



### Qu'est-ce que « U-Report » ?

- Un espace de dialogue constructif et d'information en faveur des adolescents et jeunes ;
- Plateforme présente dans 92 pays avec plus de 110 824 U-reporters ;
- Au Burkina Faso, la plateforme couvre les 45 provinces avec 49 clubs actifs ;
- Elle a pour principal objectif le renforcement des canaux d'écoute et d'information des jeunes et adolescents ;
- L'inscription est gratuite et se fait par SMS en envoyant « **Burkina** » au **33 50**.



BP 217 DJIBO

Tél. : (00226) 24 56 08 09

DJIBO, Secteur N°4, en face de l'ancien grand terrain  
(à 50 m des bureaux du CICR DJIBO)

E-mail : [unijed.afrique@unijed.org](mailto:unijed.afrique@unijed.org)

Site web : [www.unijed.org](http://www.unijed.org)

*« Médaille d'honneur des collectivités locales »*